

NOTE DE SERVICE N° 10
Année scolaire 2019 - 2020

Sommaire :

1. Annulation des événements de fin d'année, sorties scolaires, rencontres sportives et natation scolaire.
2. Compétences prioritaires pour la période 5.
3. Préparation du déconfinement.
4. Visioconférence des directeurs et nouveautés sur le padlet.

1. Annulation des évènements de fin d'année, des sorties scolaires, des rencontres sportives et de la natation scolaire

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et des modalités de retour progressif des élèves en classe à partir du 11 mai, les **sorties et voyages scolaires avec nuitée(s)** sont annulés jusqu'à la fin de l'année scolaire. De ce fait, les dossiers de demande d'autorisation de départ en sortie scolaire ne seront plus instruits jusqu'à la fin de l'année scolaire. Par ailleurs, les sorties pour lesquelles un avis favorable a déjà été émis ne pourront avoir lieu.

Toutes les **sorties scolaires à la journée et à la ½ journée**, toutes les **rencontres interclasses** ou **inter-écoles**, toutes les **rencontres sportives** ou quelles qu'elles soient, ainsi que les **séances de natation** sont annulées jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

L'intervention d'intervenants extérieurs (ex. : Maison de la Nature) peut être maintenue dans les classes dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Les **kermesses, fêtes de fin d'année, pièces de théâtre** où les familles sont invitées, sont également à annuler pour éviter tout déplacement inutile et tout regroupement de masse.

2. Compétences prioritaires pour la période 5

La période 5 qui s'ouvre devant nous s'annonce complexe et incertaine. Les enseignants auront à vérifier que les apprentissages engagés durant la continuité pédagogique sont acquis par les élèves, à reprendre les compétences qui ne sont pas comprises par ceux qui auront décroché depuis le 9 mars, à soutenir les élèves en difficultés en différenciant et à enseigner ce qu'il est indispensable de savoir pour passer au niveau supérieur.

Suite au confinement qui a bousculé la progressivité des apprentissages, l'équipe de circonscription d'Andolsheim vous propose deux tableaux des compétences prioritaires pour les cycles 2 et 3. Rédigés à partir des repères de progressivité des programmes officiels, ils listent les compétences qui sont habituellement travaillées en période 5.

L'ensemble est ambitieux parce que les élèves ne seront scolarisés qu'en demi-groupes et que sur une partie du temps de la période 5. Mais il ne s'agit pas d'enseigner l'intégralité des compétences détaillées, mais de s'en servir comme une base de travail pour prioriser dans sa programmation les compétences citées. Les matières détaillées sont le français, les mathématiques, l'allemand et les sciences. Il est proposé pour chaque domaine, les compétences, des exemples de réussites et des propositions de ressources.

Dans cette époque si particulière, je sais que chaque professeur des écoles fera au mieux pour munir chaque élève des compétences indispensables à son parcours. Et, à l'impossible, nul n'est tenu !

http://www.circ-ien-andolsheim.ac-strasbourg.fr/spip.php?article463&var_mode=calcul

3. Préparation au déconfinement du 11 mai 2020

Le 11 mai prochain, les enfants retrouveront le chemin des écoles. Mais cette réouverture se fera de manière très progressive afin de respecter à la fois l'impératif social de lutte contre les inégalités, l'impératif pédagogique de l'instruction pour tous et la stricte application des objectifs de santé publique.

L'accueil des élèves par groupes limités, et sur la base du volontariat, devra se construire avec nos partenaires de la commune et du périscolaire. Pour créer de la confiance auprès des parents d'élèves, l'école doit assurer les conditions sanitaires permettant l'accueil en toute sérénité à la fois des enfants et de tous les personnels présents à l'école.

Le discours du Président de la République, l'allocution du Premier Ministre et les hypothèses de travail énoncées par M. le Ministre de l'éducation nationale donnent des éléments du cadrage national qui sera décliné localement en raison de la particularité de la situation sanitaire de chaque territoire.

Le plan de réouverture des écoles tient compte de trois principes :

- Principe 1 : une grande prudence doit accompagner la sortie progressive du confinement en lien avec la circulation du virus et de la capacité de nos structures hospitalières à faire face à la pandémie.
- Principe 2 : le retour des enfants à l'école doit être progressif en lien avec les risques propres de la sortie du confinement.
- Principe 3 : la classification des départements en rouge ou en vert selon l'intensité virale et les capacités hospitalières. La **date du 7 mai** dira de manière stabilisée si notre département du Haut-Rhin est en rouge ou en vert.

Doctrine sanitaire : Le protocole sanitaire, à paraître en cette fin de semaine, devra être observé de manière stricte afin de garantir aux personnels et aux enfants un cadre sain et pour permettre aux parents de retrouver la confiance en mettant leurs enfants à l'école. C'est une priorité absolue, sans dérogation possible, afin que la sortie du confinement ne se solde pas par un retour du confinement.

Doctrine d'accueil : L'instruction reste obligatoire, que ce soit en présentiel ou à distance. Tout élève doit être dans une des quatre situations suivantes :

- Soit à l'école en présentiel,
- Soit à la maison en continuité pédagogique,
- Soit dans un cadre éducatif 2S2C à imaginer et à construire en lien avec les collectivités. Un accueil des enfants par la commune et le périscolaire doit être envisagé dans le cadre du dispositif éducatif appelé 2S2C « Santé / Sport / Culture / Civisme.
- Soit dans un cadre d'étude (inexistant dans le 1er degré).

La présence des enfants relève de la décision des familles de les envoyer à l'école.

Doctrine pédagogique : il s'agit de veiller à préserver les acquis scolaires, à maintenir le lien pédagogique pour les élèves qui ont perdu leurs repères et à poursuivre les apprentissages. La rentrée de septembre qui sera également particulière sera à entrevoir avec souplesse. Cette doctrine est rendue compliquée par la distance de certains enseignants qui ne pourront pas revenir. L'organisation pédagogique revient aux équipes pédagogiques.

Le calendrier académique proposé mais **PROVISOIRE et qui sera stabilisé le 4 mai prochain :**

Date	Ecoles	Elèves concernés	Effectifs	Quotité	PE	Locaux	Remarques
11 & 12 mai	Toutes	Aucun			Tous		Préparation de la rentrée des élèves
14 & 15 mai Puis du 18 au 29 mai	EE et EP	CM2 et CM1 (classes à DN)	La classe divisée par deux 10 à 15 élèves par groupe A et B Tous les élèves de CM2	Mi-temps Alternance semaine groupe A puis groupe B	Maitres de CM2 et CM1	Répartis dans toutes les classes de C3 de l'école	
18 mai puis jusqu'au 29 mai	EE et EP	CP	La classe divisée par deux 10 à 15 élèves par groupe Tous les élèves de CP	Mi-temps Alternance semaine	Maitres de CP	Répartis dans toutes les classes de C2 de l'école	
25 mai jusqu'au 29 mai	EM et EP	GS	La classe divisée par deux 10 à 15 élèves par groupe Tous les élèves de GS	Mi-temps Alternance semaine	Maitres de GS	Répartis dans toutes les classes de l'école maternelle	
25 mai jusqu'au 29 mai	EE et EP	CE1 et CE2	La classe divisée par deux 10 à 15 élèves par groupe Tous les élèves de CE1	Mi-temps Alternance semaine	Maitres de CE1 et de CE2	Répartis dans toutes les classes libres de l'école	

Démarche recommandée :

- 1) **Chaque directeur ou directrice réunit son équipe pédagogique** pour concevoir un plan de retour des élèves à l'école selon les recommandations données ci-dessus. Cette réunion se fait de manière virtuelle avant le 11 mai. La taille des groupes est d'un maximum de 15 élèves mais de préférence limitée à 10 élèves. Les personnels enseignants fragiles sont invités à prendre contact avec le médecin de prévention qui émettra un justificatif pour l'éducation nationale.

Les directeurs et directrices trouveront en annexe un document qui peut aider à clarifier les besoins et l'état des lieux.

- 2) **Chaque directeur ou directrice prend contact avec le ou la maire de la commune ou les maires en cas de RPI et le périscolaire** pour préciser :
 - la mise en place du protocole sanitaire : la désinfection des classes, la mise à disposition de mouchoirs jetables, de savon liquide, de serviettes-papier jetables, ... Il faudra également solliciter les élus pour mettre en place un sens de circulation à l'entrée et à la sortie des enfants et des parents, demander la présence d'un agent communal sur le temps scolaire pour le nettoyage et la désinfection des toilettes, des poignées, des objets, etc., réorganiser les classes pour établir la distanciation sociale. **AXE HAUTEMENT PRIORITAIRE.**
 - L'organisation de la structure éducative 2S2C en lien avec le périscolaire, les associations, qui auront à accueillir sur le temps où les enfants ne sont pas scolarisés dans leur demi-groupe les enfants des personnels soignants, les enfants des enseignants et les enfants sans solution de garde.
 - La mise à disposition de locaux autres que l'école pour accueillir ceux qui ne sont pas à l'école et ceux qui n'ont pas de solution de garde pour des activités éducatives.
- 3) **Chaque école communique son projet de reprise à l'IEN.** Ce projet en trois volets pédagogique, sanitaire et éducatif aura été conçu avec les élus et le périscolaire.

Quelques questions – réponses :

- Les enfants d'école maternelle ne sont pas prioritaires pour la reprise. Ils ne pourront pas respecter les gestes barrières.
- L'alternance d'une semaine sur deux est à privilégier. Pour les écoles bilingues, on peut envisager une alternance sur deux jours. Il ne peut y avoir d'alternance à la demi-journée, par damier.
- Les enseignants en ASA poursuivent en télétravail la continuité pédagogique. Les enseignants malades avec un certificat médical ne font pas la continuité pédagogique. Un directeur malade propose un adjoint présent à l'école pour l'intérim de direction.
- Pour les écoles avec des classes à faible effectif, on peut aller plus loin dans l'accueil.
- Les APC sont supprimées.
- Les services d'accueil des enfants de personnels soignants sont supprimés ; les enfants étant à nouveau accueillis dans leurs écoles respectives.
- Les transports scolaires seront assurés selon les horaires habituels. Les entrées pourront être décalées de 10 minutes entre les groupes pour éviter les rassemblements devant les écoles.
- Les AESH disponibles peuvent être mobilisés sur des tâches à définir (gestion gestes barrière, passage aux toilettes sécurisé, accueil enfants de soignants, surveillance collation, etc.) lors de la reprise des écoles. Il faudra cependant informer le bureau des AESH pour qu'un avenant à leur contrat puisse être fait.
- Durant les récréations qui seront décalées par groupe de classe, il convient de veiller à respecter les distances de sécurité dans les jeux extérieurs, d'interdire les jeux de contact, de ballon et tous ceux qui impliquent de se passer des objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées (structures à grimper, cabanes...)

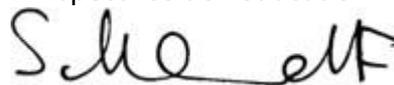
4. Visioconférences et Nouveautés sur le padlet

- Une nouvelle **visioconférence en direction des directeurs** aura lieu jeudi 30 avril 2020 à 10h00, le lien pour se connecter est :
<https://eu.bbcollab.com/guest/38e20d0c10b44cee97de20f6af7fd598>
- Nouveautés sur le **Padlet** : <https://padlet.com/stebblaz/ava76b4abxjj>
 - Colonne **Pistes et outils** : Priorités sur les fondamentaux au cycle 2 et 3
 - Colonne **Ecole à la maison** CNED : un lien vers un tutoriel très concis et clair pour ceux qui ne se sont pas encore lancé dans la classe virtuelle.
 - Colonne **Le coin du partage** : retrouver tous les jours une ressource numérique simple et utile : 1 jour, 1 appli.
 - Colonne **Allemand** : un plan de travail pour les cycles 3 bilingues
 - Colonne **EPS** : 4 fiches portant sur la danse, l'acrosport, le cirque et les parcours gymniques
 - Colonne **Arts** : une fiche sur le surréalisme et un site 1 jour, 1 musique, 1 image,
 - Colonne **Education musicale** : pour chaque cycle des propositions de chants, comptines, d'écoute et de création sonore
 - Colonne **Administratifs** (nouveau) : fiches en pdf modifiable sans impression pour les inscriptions, la sieste à la maternelle et les passages

Et nous continuons le confinement d'ici le 11 mai. Chacun a à cœur de prendre soin de soi, de sa famille et des personnes qui lui sont chères.

Je vous remercie très sincèrement pour les efforts accomplis par chacun en ce moment inédit.

L'Inspectrice de l'éducation nationale



Fabienne SCHLUND

